

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

~~~~~

*Date de la convocation : 01 février 2023*

L'an deux mille vingt-trois et le six février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie des Baux Sainte Croix, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Yohann MAXIMILIEN, Carole DOUVILLE, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Joël MAILLARD, Isabelle HUBERT.

Etaient absents MM Franck LE CLEC'H, Isabelle DUTERTRE, Christelle CHALAYE, Corinne HOURDIER (excusés) et Olivier LEROUX.

Monsieur Franck LE CLEC'H a donné pouvoir à Monsieur Yohann MAXIMILIEN.

Madame Isabelle DUTERTRE a donné pouvoir à Madame Martine LEDANSEUR.

Madame Christelle CHALAYE a donné pouvoir à Madame Véronique MARIE.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Véronique MARIE a été nommée Secrétaire de Séance.

***Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022.***

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 05 décembre 2022 adressé par courriel.

**■ *Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget.***  
***(n°2023-001)***

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, et jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 15 avril), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement pour 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022.

**■ *SIEGE : Régularisation travaux enfouissement La Clairière. (n°2023-002)***

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit du solde à régulariser suite aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique au lotissement La Clairière réalisés par le SIEGE.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève :

- en section d'investissement: 10 000.00 €
- en section de fonctionnement: 0.00 €

Etant entendu que ces montants ont été ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise:

- Le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

### ■ **SIEGE : Eclairage public aux Boutons d'or. (n°2023-003)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public au lotissement Les Boutons d'Or pour passer à l'éclairage en LED.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève :

- en section d'investissement: 4 333.00 €
- en section de fonctionnement: 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise:

- Le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

### ■ **CIGALE : débat sur le fonctionnement et l'avenir du SIVU**

Monsieur le Maire fait un retour de la réunion des maires des 15 communes constituant le SIVU et explique que son budget total d'environ 2 millions d'euros se répartit entre le périscolaire et le centre de loisirs. En 2022, le coût pour les communes s'est élevé à près de 950 000 € dont environ 50 000 € pour la commune des Baux Sainte Croix.

En 2023, une augmentation de 20 % est prévisible, due notamment à une hausse des charges de salaires, avec cependant une baisse des activités (EVS et Ados).

Malgré la création des groupes de travail, des difficultés de travailler ensemble semblent perdurer.

La dissolution du SIVU est évoquée.

Madame Carole DOUVILLE fait remarquer que les charges de personnel représentent 80 % des coûts avec de l'absentéisme et que les difficultés de « travailler ensemble » sont liées au nombre de communes dans le SIVU (15 communes contre 8 communes membres à sa création).

Madame Véronique MARIE ajoute que le coût est élevé pour peu de services créant de la déception. Elle interroge Monsieur le Maire sur les avis des Maires présents à cette réunion : les maires des communes intégrées récemment sont plutôt favorables à la dissolution du SIVU, alors que d'autres (les communes plus importantes) restent indécis.

A la question sur l'impact d'une dissolution du SIVU, Monsieur le Maire répond qu'il y a trois problématiques majeures à prendre en compte : le devenir du local dont le SIVU est propriétaire, la gestion de l'emprunt en cours sur ce même local et la gestion des salariés.

Concernant la commune des Baux, pour suppléer les services du SIVU, le SIVOS des Tilleuls pourrait reprendre le périscolaire.

### ■ **Fête du village.**

Suite à la dernière réunion de la Commission animations, Véronique MARIE confirme la date du dimanche 14 mai 2023. Pour cette édition, seront organisées une foire à tout et une exposition de voitures anciennes.

Les puces des couturières seront organisées en automne.

### ■ **Questions diverses**

**Présentation du stagiaire :** Monsieur le Maire présente Grégory LEROUX, étudiant en Licence Professionnelle « Métiers de l'Entrepreneuriat, Intrapreneuriat et Création-Reprise d'Activité » qui effectuera un stage de 15 semaines en mairie avec pour sujet : *comment communiquer avec les habitants d'une petite commune.*

Des missions ont déjà été identifiées telles que la création de supports de communications aux différentes animations communales, le développement de l'application PanneauPocket, la création d'un site internet...

Il travaillera en étroite collaboration avec les commissions animation, communication et citoyenneté.

**Spectacle L'Eure Insolite** : cet événement qui avait été un succès l'année dernière est reconduit : il aura lieu le samedi 17 juin 2023 et se déroulera sur le pré derrière la mairie. Au programme, un spectacle et un bal avec possibilité de manger sur place (Food trucks).

Une réunion d'organisation est prévue le 23 mai 2023 et une distribution de flyers suivra.  
Les organisateurs sollicitent l'aide des conseillers municipaux pour participer et aider à l'organisation de cet événement.

**Course cycliste Master du 21 au 23 juillet 2023** : Monsieur le Maire rappelle la date de cette course importante.

Monsieur Franck LE CLEC'H est le représentant de la commune auprès des organisateurs qui ont déjà fait savoir qu'ils recherchaient des bénévoles pour encadrer les courses.

**Projet Rénovation de l'école** : Le projet a été déposé auprès du conseil départemental de l'Eure pour bénéficier d'une subvention au titre du dispositif AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dont la réponse est attendue pour le 13 février 2023.

Pour rappel, des subventions auprès de l'Etat et de l'EPN ont été sollicitées.

**Rapport bilan financier du SIEGE** : Sur la commune des Baux Sainte Croix, le coût de la maintenance de l'éclairage public s'est élevé à 7 855 € en 2021 pour :

- pannes : réparation de 12 points lumineux
- réfection de l'éclairage de l'église
- remplacement de 2 candélabres endommagés (accidents de voiture).

**Demande d'adhésion** : L'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) sollicite l'adhésion de la commune en 2023 pour un montant de 150 €.

Monsieur Frédéric THEBAULT demande quel intérêt apporte cette adhésion à la commune.

Ce point sera discuté lors du prochain conseil dans le cadre des subventions accordées aux associations.

**Vœux** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreuses cartes de vœux de bonne année ont été reçues en mairie, les habitants remerciant particulièrement la municipalité pour le colis offert aux aînés.

**La Villa** : Le projet de réhabilitation a été inscrit au Contrat de Territoire.

Monsieur le Maire a rencontré un bailleur social (Poste Habitat) en mesure de financer de petits projets de réhabilitations. Suite à la visite du site, un devis sera transmis.

**Rétrocession voiries** : Le dossier est enfin clos pour le lotissement de La Clairière et la mairie est en attente de réception de l'acte officiel.

**RLPi** : L'EPN doit adopter le Règlement Local de Publicité intercommunal le 07 février 2023 qui induira une réduction considérable de l'affichage publicitaire dans les communes.

**Commission des finances** : Monsieur le Maire informe que la prochaine commission des finances se tiendra le 06 mars 2023 et remet la convocation aux membres de cette commission.

La date du Conseil Municipal pour le vote du budget est fixée au 20 mars 2023.

**Echo des Baux** : Madame Martine LEDANSEUR annonce que la première épreuve de l'Echo des Baux a été transmise à l'éditeur.



### Tour de table :


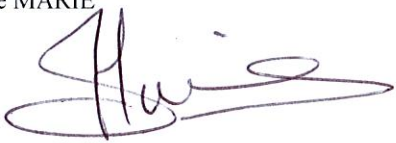
Monsieur Joël MAILLARD rapporte que la dernière réunion de la commission des finances de l'EPN était tendue, situation expliquée par les difficultés financières de l'Agglo.

Madame Véronique MARIE rappelle que l'opération Village propre aura lieu le samedi 01 avril 2023 et le repas de la commune le dimanche 02 avril 2023. Elle propose que Grégory, le stagiaire, prenne en charge la création des flyers.

Madame Carole DOUVILLE propose une animation découverte des oiseaux de la commune en partenariat avec Monsieur Jean-Pierre AUMONT.

Madame Martine LEDANSEUR informe qu'elle a rencontré Monsieur Jean-Pierre AUMONT afin de trouver une solution pour limiter les dégradations engendrées par la nidification des hirondelles au niveau des fenêtres des deux nouveaux logements au-dessus de l'école.  
Elle ajoute que ces deux logements sont désormais fibrés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à dix-neuf heures et cinquante minutes.

| Le Maire                                                                                            | Le Secrétaire de séance                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Xavier HUBERT<br> | Véronique MARIE<br> |